

TTE 25 2015.RRGR.802

Proposition de renvoi et déclarations de planification

Version 2

Le 16 novembre 2015, 13 heures 30 / ABD

Stratégie énergétique 2006 du canton de Berne. Rapport à l'intention du Grand Conseil sur la mise en œuvre de la stratégie et les effets des mesures 2011 – 2014 ainsi que sur les nouvelles mesures 2015 – 2018

UDC (Fischer)

Proposition de renvoi

Renvoi du rapport au Conseil-exécutif avec les charges suivantes :

- Faire de la sécurité de l'approvisionnement en énergie une tâche permanente.
- Ne pas prévoir de nouveaux objectifs sectoriels assortis de nouvelles mesures cantonales dans les domaines ressortissant à la Confédération.
- Renoncer aux nouvelles mesures de mise en œuvre du MoPEC 2014.

UDC (Fischer)

Déclaration de planification 1

Si la proposition de renvoi est rejetée, les charges sont reprises dans une déclaration de planification.

PBD/PLR (Leuenberger/Haas)

Déclaration de planification 2

Dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif tient compte du fait que depuis la révision de la loi sur l'énergie de 2012, Berne est doté d'une législation progressiste par rapport aux autres cantons. Il tient compte de l'état des finances cantonales, des besoins de l'économie, des propriétaires et des locataires et veille à ce que les rénovations et transformations de bâtiments ne soient pas inutilement compliquées ou considérablement renchéries.

Leuenberger, PDB

Déclaration de planification 3

Dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif veille à favoriser l'aménagement de bornes de recharge de véhicules électriques publiques et privées.



Leuenberger, PBD	Déclaration de planification 4	Dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif crée des incitations à l'assainissement énergétique des bâtiments en introduisant la possibilité de déduire des impôts les frais d'assainissement sur plusieurs années (art. 1, al. 1, lit. f de l'ordonnance concernant la défalcation des frais d'entretien, d'exploitation et de gérance d'immeubles, OFI).
PBD (Etter)	Déclaration de planification 5	Dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif veille à compenser à long terme, par des énergies renouvelables indigènes, le déficit qui résultera vraisemblablement de la mise à l'arrêt de la centrale de Mühleberg.
PBD (Etter)	Déclaration de planification 6	Dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif veille à assurer la sécurité de l'approvisionnement par la production indigène d'électricité.
PBD (Etter)	Déclaration de planification 7	Dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif veille à minimiser l'impact de l'effondrement du prix de l'électricité et de l'ouverture du marché sur la production indigène, notamment dans les régions de montagne.
PBD (Etter)	Déclaration de planification 8	Le Conseil-exécutif harmonise la stratégie énergétique cantonale avec celle de la Confédération.
Riem, PBD	Déclaration de planification 9	Dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif veille au développement de la mobilité électrique.
Luginbühl, PBD	Déclaration de planification 10	Dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif veille à ce que les gros consommateurs bénéficient de possibilités supplémentaires d'exemption pour les nouveaux bâtiments au sens de l'article 42 OCEn.
PS, Hofmann	Déclaration de planification 11	Lors des futurs projets de construction routière, on ne tiendra pas seulement compte des aspects inhérents à la politique des transports, mais aussi et surtout de ceux inhérents à la stratégie énergétique.

PS, Hofmann

Déclaration de planification 12

La gestion de la mobilité doit s'appliquer au-delà des institutions cantonales, tout comme la Ville de Berne l'a étendue aux grandes entreprises privées. Les entreprises parapubliques comme BKW devront notamment être intégrées.